

Fichier de renseignements personnels

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 et Art. 4 al.1, par. 5, Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, r 2.

1. Identification du fichier

Désignation : Système de gestion des demandes d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Description: Informations concernant des actionnaires, administrateurs, dirigeants et employés d'une entreprise privée

Direction et unité responsable : Direction de l'admissibilité

2. Catégories de renseignements personnels contenus au fichier

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité | <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi |
| <input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé ou les services sociaux | <input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant la justice |
| <input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation | <input checked="" type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez):
Liens d'affaires, renseignements financiers |

3. Fins pour lesquels les renseignements sont conservés

- Application d'une loi (précisez): *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1, *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1, r. 0.1
- Application d'un règlement (précisez):
- Application d'un programme (précisez):
- À des fins statistiques
- Autres (précisez) :

4. Mode de gestion du fichier

- Informatique
 - Autre support: papier
- Conservation dans un endroit unique :
- Oui
 - Non (précisez) : Répertoires informatiques

Durée générale de conservation (selon le calendrier de conservation): 15 ans

5. Provenance de l'information versée au fichier

- La personne concernée
- Un membre du personnel de l'AMP
- Une autre personne physique
- Un autre organisme public
- Une entreprise ou une autre entité privée
- Autre (précisez):

Fichier de renseignements personnels

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, chapitre A-2.1 et Art. 4 al.1, par. 5, Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, r 2.

6. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans le cadre de leurs fonctions	
(Titre, fonction, unité administrative)	
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur(trice)s, technicien(ne)s, personnel étudiant, adjoint(e)s, Direction principale de l'intégrité • Coordonnateur(trice)s, enquêteur(se)s, Service du traitement et de l'analyse de l'information • Avocats, technicien(ne)s et adjoint(e)s, Direction des affaires juridiques • Supérieur(e) hiérarchique des unités d'affaires ci-haut 	
7. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels	
<input type="checkbox"/> Contrôle des accès aux lieux physiques <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des droits d'accès au fichier <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure technologique sécurisée <input checked="" type="checkbox"/> Journalisation des accès au fichier	<input checked="" type="checkbox"/> Engagement de confidentialité <input checked="" type="checkbox"/> Mesures d'encadrement (directives, procédures...) <input type="checkbox"/> Autres (précisez): Cliquez ici pour entrer du texte.
8. Communication des renseignements personnels hors de l'AMP	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Disposition(s) légale(s) applicable(s) :	

Date de la création de la fiche : 2021-01-21

Date de la dernière mise à jour : 2026-04-21